

ACTUALITE SOCIALE

15 octobre 2020
Me Laurence VERDIER

Public :

Experts comptables et collaborateurs

Prérequis :

Connaissances de base en droit social

Objectif :

Permettre aux participants de comprendre et d'appréhender toutes les nouvelles règles issues des dernières lois, décrets et circulaires ainsi que des arrêts de la Cour de Cassation afin de leur permettre de les mettre en application au sein de l'entreprise.

Contenu de la formation :

1ère Partie : Actualité législative et réglementaire

- Les principales mesures de la 3ème loi de finances rectificatives pour 2020
- Protocole sanitaire en entreprise : toutes les nouvelles règles
- L'activité partielle à l'heure de la reprise d'activité
- Activité partielle des personnes vulnérables à la Covid-19 : un régime plus strict à partir du 1er septembre 2020
- Ce que devrait prévoir le nouveau régime d'activité partielle à partir du 1er novembre 2020
- Nouveau dispositif d'activité partielle de longue durée
- L'aide à l'embauche des jeunes de moins de 26 ans est définie par décret
- Les modalités de l'aide exceptionnelle aux contrats d'apprentissage et de professionnalisation sont fixées par décret

2ème Partie : Actualité jurisprudentielle

- Le contrat de travail
- Rupture du contrat de travail
- Durée du travail
- Accident du travail - Maladie
- Cotisations sociales

Moyens pédagogiques et techniques :

Support pédagogique envoyé par mail avant le jour de la formation.

Quiz et corrigés

Modalités de suivi de la formation :

Formation en visioconférence.

Il faudra vous connecter avec votre adresse mail afin de justifier vos heures de connexion.

Fiches d'évaluation à compléter par chaque stagiaire et à renvoyer par mail ou courrier à l'ADECA.

Une attestation individuelle de formation est envoyée au stagiaire.

Modalité d'organisation :

- **Lieu :** Visioconférence
- **Durée :** 4h
- **Horaire :** 14h-18h
- **Groupe :** 20 personnes